

Charte éthique

Sommaire

N.1.	3
I. Charte Ethique de D&fi Groupe	3
Préambule	3
Champ d'application	3
Définitions	3
Engagements et objectifs quantitatifs	4
II. Engagements et objectifs en matière de lutte contre la fraude	4
II.1.	4
III. Engagements et objectifs en matière de lutte contre les conflits d'intérêts	5
IV. Engagements et objectifs en matière de confidentialité des données	5
V. Engagements et objectifs en matière de lutte contre la corruption	6
VI. Engagements et objectifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent .	6
Gouvernance	7
Diffusion et Révision	7

N.1.**I. Charte Ethique de D&fi Groupe**

Responsable : Direction générale

Préambule

La présente charte éthique définit les principes qui guident l'ensemble des activités et des décisions au sein de D&fi Groupe. Nous nous engageons à respecter des standards élevés en matière d'intégrité, d'équité, d'incorruptibilité et de responsabilité dans toutes nos opérations, en veillant à la sécurité de nos collaborateurs, à la satisfaction de nos clients et à la protection de l'environnement.

Champ d'application

Cette charte s'applique à l'ensemble de nos collaborations sur toutes les entités de D&fi Groupe, une 60 aine de personnes employés chez :

Ex&cutive Process

Ex&cutive Logistics

Diapason

Définitions**Ethique :**

Cela désigne l'ensemble des principes moraux, valeurs ou normes qui guident les comportements des individus et des entreprises dans le cadre de leurs activités professionnelles

Flux financiers :

L'ensemble des mouvements financiers liés à l'exploitation de l'entreprise, tels que les recettes provenant des clients, les paiements pour frais de carburant, salaires, maintenance, activité quotidienne, fournisseurs, prêts bancaires...

Corruption :

La corruption désigne l'acte d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter quelque chose de valeur pour influencer l'action d'une personne en position d'autorité de manière inappropriée. Elle implique souvent des pratiques illégales ou non éthiques et peut inclure la corruption active (offrir ou donner un avantage) et passive (recevoir un avantage).

Fraude :

La fraude est un acte délibéré consistant à tromper manipuler une personne ou une situation dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal.

Conflits d'intérêt :

Cela se produit lorsqu'une personne ou une organisation a des intérêts personnels qui risquent d'influencer des décisions ou actions professionnelles.

Confidentialité :

La confidentialité fait référence à l'obligation de garder certaines informations secrètes ou privées. Cela implique la protection des données ou des informations personnelles, professionnelles ou sensibles contre la divulgation ou l'accès non autorisé.

Blanchiment d'argent :

Processus visant à dissimuler l'origine illicite de fonds obtenus par des activités criminelles (fraude, drogue, vol...) en les injectant dans l'économie légale sous une apparence légitime.

Engagements et objectifs quantitatifs

II. Engagements et objectifs en matière de lutte contre la fraude

Pour D&FI Groupe la lutte contre la fraude est essentielle pour protéger la santé financière de l'entreprise, préserver sa réputation et garantir la confiance des clients, partenaires et employés.

C'est pour cela que nous nous sommes engagés dans cette lutte, et nous avons fixé les objectifs suivants :

Nos objectifs :

- **Renforcer les contrôles internes** : D'ici fin 2025, Mettre en place une procédure de contrôle rigoureuse au sein du contrôle de gestion, notamment sur les flux financiers (comptabilité, paiements, remboursements), les achats et les ventes afin de réduire les opportunités de fraudes.
- **Assurer une séparation des tâches** : Dès 2025, au sein du service comptabilité, la personne qui approuve les paiements / virements ne pourra pas être la même que celle qui les effectue .
- **Tolérance 0 fraude**: D'ici 2026 afficher et diffuser la politique claire et ferme contre la fraude à toutes les parties prenantes, clients, partenaires et employés pour que chacun comprenne les attentes et les conséquences.
- **Instaurer une culture de responsabilité et d'éthique** : A horizon 2026, 100% des collaborateurs auront signé le code de conduite et éthique du groupe.

II.1.

III. Engagements et objectifs en matière de lutte contre les conflits d'intérêts

D&FI Groupe s'engage formellement à prévenir les conflits d'intérêts au sein de son organisation. Notre politique inclut des mesures strictes pour identifier, gérer et éviter tout conflit potentiel. Cela est essentiel pour maintenir la confiance de nos clients, de nos partenaires et de nos employés.

Nos objectifs :

- **Formation et sensibilisation sur les Conflits d'Intérêts** : D'ici fin 2025, l'objectif est d'atteindre 100% de participation des employés à la formation annuelle obligatoire sur les conflits d'intérêts. Avec une formation spécifique des responsables et managers sur la détection et la gestion des conflits d'intérêts
- **Communication de la Politique** : S'assurer d'une communication à 100% de nos parties prenantes internes et externes au sujet de notre politique de tolérance zéro envers les conflits d'intérêts.
- **Limitation des Cadeaux et Invitations** : D'ici fin 2027, intégrer et faire signer une procédure de déclaration obligatoire pour les cadeaux reçus au-delà de 50 euros à 100% de nos employés, avec l'objectif de renforcer la transparence et l'éthique.
- **Formation Spécifique pour les Responsables** : D'ici 2028, offrir une formation renforcée et dédiée aux managers et responsables d'équipes sur la détection et la gestion des conflits d'intérêts, visant une couverture de 100% des cadres supérieurs.

IV. Engagements et objectifs en matière de confidentialité des données

Nos objectifs :

- **Formation en Sécurité de l'Information** : D'ici fin 2025, 80% des employés seront formés aux risque de sécurité de l'information par le biais de sessions annuelles obligatoires en ligne, Ces formations seront suivies d'évaluation de compétences pour valider leur compréhension.
- **Investissement dans des technologies de sécurité adaptées** : Mettre en place à partir de 2027 un systèmes de détection des intrusions ainsi que des logiciels de gestion des identités et des accès sécurisés.
- **Transparence et traçabilité des actions** : A la fin 2025, documenter toutes les actions et décisions liées à la sécurité y compris la mise à jour des systèmes et les incidents de sécurité au sein du service DSI.

- **Protéger les échanges de données avec les partenaires externes** : Sécuriser 100% des interfaces avec les clients et les fournisseurs et douanes d'ici fin 2027.

S'assurer que 100% des contrats des fournisseurs incluent des engagements de sécurité clairs pour protéger les informations échangées.

V. Engagements et objectifs en matière de lutte contre la corruption

Chez D&FI Groupe la politique anti-corruption est essentielle pour promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité à l'ensemble de nos parties prenantes.

Nos objectifs :

- **Analyse de risque** : Etablir une analyse de risque de corruption d'ici fin 2025.
- **Formation Anti-Corruption des salariés** : D'ici 2026, former 100% des employés sur les risques de corruption, afin qu'ils soient sensibilisés.
- **Prévention et Détection** : Mise en place en janvier 2025 de la procédure d'alerte anti corruption et d'un reporting de suivi pour détecter et traiter les alertes de corruption, Avec l'objectif de traiter 100% des alertes dans les 15 jours.

VI. Engagements et objectifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent

L'engagement de D&FI Groupe dans la lutte contre le blanchiment d'argent est crucial, non seulement pour respecter les obligations légales, mais aussi pour garantir la sécurité et la réputation de l'entreprise. Voici les objectifs clés pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent dans notre secteur d'activité.

Nos objectifs :

- **Conformité aux exigences légales et réglementaires**
- Respecter à 100% les lois et règlements en vigueur concernant la lutte contre le blanchiment d'argent dès janvier 2025.
- **Identification et vérification des clients (KYC)**

S'assurer que 100% de nos clients et de nos partenaires commerciaux sont légitimes et ne sont pas impliqués dans des activités de blanchiment d'argent dès janvier 2026.

- **Surveillance des transactions**

Identifier et signaler 100% des transactions suspectes qui pourraient indiquer un blanchiment d'argent dès janvier 2025.

- **Formation continue du personnel**

Sensibiliser et former le personnel sur les risques liés au blanchiment d'argent et sur les bonnes pratiques à adopter. Formation de 50% des collaborateurs d'ici décembre 2027;

- **Mise en place de procédures internes et de politiques de contrôle**

Garantir une gestion efficace des risques liés au blanchiment d'argent au sein de l'entreprise d'ici juin 2027 en faisant 1 audit interne par semestre.

Gouvernance

Sophie Héloïse, au sein de la direction générale, travaille en étroite collaboration avec notre service commercial, notre service achat et service communication pour s'assurer du déploiement et de la diffusion exhaustive de notre politique.

Diffusion et Révision

La charte éthique est présentée à l'ensemble des employés lors des entretiens individuels annuels ou des recrutements. Elle est également envoyées à nos partenaires et parties prenantes après chaque révision, puis mise à jour sur notre site internet et notre application interne de communication.

Date de révision et version:	Révisé par:	Motif des révisions
24/01/2024 - version 1.1	Magali Crépin	Revue des objectifs quantitatifs
3/02/2025- version 1.2	Magali Crépin	Revue des objectifs quantitatifs

Magali Crépin

Responsable RSE

D&fi Groupe

En signant cette Charte, je reconnais l'avoir lue et m'engage à respecter les principes qui y sont détaillés ainsi qu'à signaler toute situation qui contreviendrait à l'un ou plusieurs de ces principes.

Nom :

Date :

Signature